



MINISTÈRE DES ARMÉES



## LA MARINE NATIONALE RECRUTE LOCALEMENT

### 5 POSTES A POURVOIR DANS L'AUDE

**La Marine nationale recrute** pour des postes disponibles au centre de transmissions de la marine « France Sud » basé sur les communes **de Villemagne et de Villepinte**.

Ces postes s'adressent à des jeunes souhaitant une première expérience professionnelle dans les domaines :

- ✚ du secrétariat/ressources humaines ;
- ✚ de la mécanique/électronique ;
- ✚ de la sécurité incendie (pompier) ;
- ✚ des systèmes d'information et des télécommunications.

Après une formation militaire et professionnelle de 5 à 7 semaines en école de spécialité, ces jeunes seront affectés localement au sein du centre de transmissions de la marine « France Sud », pour une durée de 2 à 4 ans, en tant que quartier-maître et matelot de la flotte (QMF).

Salaires minimum : SMIC au départ, avec évolution en fonction du grade et de l'ancienneté.

Le personnel QMF est nourri, avec possibilité d'être logé sur site si besoin.

A l'issue de cette première expérience, les marins désirant poursuivre leur carrière au sein de la Marine nationale se verront proposer une affectation vers d'autres bassins d'emploi (Brest, Toulon, Paris, Cherbourg et même en outre-mer), dans les différentes unités de la Marine que ce soit à bord des bâtiments de surface ou à terre.

Une formation professionnelle plus approfondie pourra également leur être proposée en fonction de leur potentiel. Cette formation, sanctionnée par l'obtention du brevet d'aptitude technique (BAT), leur permettra d'accéder à des postes à responsabilité et au corps des officiers marinières.

### **CONDITIONS A REUNIR POUR DEPOSER SA CANDIDATURE :**

- ✚ posséder la nationalité française ;
- ✚ jouir de ses droits civiques ;
- ✚ avoir 17 ans au moins et moins de 25 ans au premier jour du début d'engagement ;
- ✚ être pourvu du consentement des représentants légaux (père, mère, tuteurs) pour les mineurs non émancipés ;
- ✚ être libre de tout engagement à l'égard d'un employeur au moment de l'incorporation (pour un fonctionnaire, être pourvu du consentement de l'administration à laquelle il appartient, attestation de l'employeur pour un candidat pourvu d'un emploi) ;
- ✚ être en règle avec l'obligation de participer à la journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- ✚ avoir au minimum le niveau d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou de la classe de troisième ;
- ✚ savoir nager.

### **COMMENT POSTULER ?**

En prenant contact avec le CIRFA Marine de Toulouse aux coordonnées ci-dessous :

**9 bis rue d'Aubuisson**

**31000 TOULOUSE**

**Tel : 05 34 41 90 40**

**[marinenatinaletoulouse@gmail.com](mailto:marinenatinaletoulouse@gmail.com)**